

Séance ordinaire du Conseil Communal du 25 mars 2019

Présidence : Catherine Roulet

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2019**
3. **Démission Madame Marie-Dominique Grobéty**
4. **Assermentation Madame Adriana Brewster**
5. **Remplacement commissions CCU et CoGest**
6. **Préavis 02/2019 – Inspection du collecteur d'eaux usées dans le lit du Flon – Demande de crédit de CHF 60'000.-**
7. **Préavis 03/2019 – Création d'un fonds et adoption d'un règlement communal pour encourager l'efficacité énergétique et le développement durable**
8. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Pour une zone industrielle En Budron bien aménagée au profit de tous ses occupants »**
9. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Signalisation routière "attention passage piétons" chemin du Saux – chemin de la Roche »**
10. **Communication de la Municipalité**
11. **Communication de la Présidente et du Bureau**
12. **Propositions individuelles et divers**

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, en particulier Monsieur Michel Odier pour sa dernière séance du Conseil ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, le représentant de la presse ainsi que le public. Elle salue également Madame Laurence Muller-Achtari qui attend pour être assermentée

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Mesdames Nadège Longchamp, Viviane Prats Alvarez ainsi que Messieurs Marc Barraud, Aydin Durmaz, Cédric Mottier, Richard David*

Municipalité: *Monsieur Jacques Marchand est excusé*

Sont présents : 58 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce deux demandes de modifications de l'ordre du jour :

- Demande **d'ajout d'un point 3bis** pour l'assermentation de la nouvelle Municipale, Madame Laurence Müller-Achtari, suite à un message de Madame la Préfète, nous apprenons que conformément à l'art. 90 LC , l'assermentation pour une élection complémentaire, ne se fait pas par la Préfète, mais par la Présidente du Conseil et devant le Conseil communal.
- Le **point 9** « Signalisation routière "attention passage piétons" **est supprimé** suite à l'absence de Monsieur Jacques Marchand, Municipal en charge et Monsieur Marc Barraud, auteur de l'interpellation
- Décalage des points suivants cas échéant

L'ordre du jour tel que modifié est mis en discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour modifié

- **La proposition de modification d'ordre du jour est acceptée**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 11 février 2019

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Olivier Maggioni : précise que qu'à la fin de son intervention sur la question des subventions, il mentionnait les subventions en général pas spécifiquement les sociétés locales, qui n'étaient qu'un exemple. L'autre rectification concerne les photos de baptêmes, qu'il convient de compléter par « dans les lieux public ».

Madame Christine Menétrey : en page 5 la personne ayant posé la question n'était pas Madame Nadège Longchamp mais bien elle-même, Madame Christine Menétrey.

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 11 février est accepté tel que modifié.**

3. Démission de Madame Marie-Dominique Grobéty

La Présidente annonce avec regrets la démission de Madame Marie-Dominique Grobéty et donne lecture de son courrier

« Chère Mado, même si tu es absente ce soir, je voudrais te remercier pour ces années passées au Conseil et surtout pour ton année de Présidence, te remercier d'avoir eu le courage de te lancer comme première femme à la présidence de ce Conseil qui ne t'a pas facilité la vie, merci de nous avoir ouvert la voie, à nous femmes. Avec toi je souhaite et je suis d'ailleurs sûre que d'autres femmes se lanceront, car que ce sont les premiers pas qui ont coûté. Bon rétablissement chère Mado et au plaisir de te revoir »

3.bis Assermentation de la nouvelle Municipale – Madame Laurence Muller-Achtari

La Présidente annonce l'assermentation de la nouvelle Municipale Madame Laurence Muller-Achtari, sa candidature respectant les conditions légales d le LEDP (loi sur l'exercice ces droits politiques).

La nouvelle Municipale est invitée devant la tribune et l'Assemblée est priée de se lever.

La Présidente donne lecture de la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle *« Je le promets »*

L'Assemblée applaudit chaleureusement Madame Muller-Achtari.

4. Élection des viennent ensuite

Suite à cette démission, la Présidente a reçu la candidature, pour l'Entente Montaine la vient ensuite, **Madame Adriana Brewster**. Cette candidature respecte les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques) et les conditions de fond de l'art. 67 LEDP :

La nouvelle conseillère est invitée devant la tribune et l'Assemblée est priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : *« Je le promets »*.

- **La nouvelle conseillère est félicitée et invitée à prendre place de plein droit au sein de son groupe.**

L'Assemblée applaudit chaleureusement Madame Brewster.

5. Remplacements aux diverses commissions

Nomination des nouveaux membres des commissions en remplacement de Madame Marie-Dominique Grobéty :

Commission **Consultative d'Urbanisme (CCU)**

Proposition EM par Monsieur Antoine Chamot : Monsieur Rolf Schneider qui accepte cette nomination

Commission **de Gestion**

Proposition EM par Monsieur Antoine Chamot : Madame Adriana Brewster qui accepte cette nomination

Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

Monsieur Chamot précise que ces deux personnes ont déjà fonctionné comme conseillère et conseiller, ceci avant 2016

6. Préavis 02/2019 – Inspection du collecteur d’eaux usées dans le lit du Flon – Demande de crédit de CHF 60'000.-

La Présidente invite la rapportrice à lire le rapport de la commission ad’hoc.

- **Lecture du rapport de la commission ad hoc in extenso par Madame Eliane Parolini-Sutter**

La Présidente invite la rapportrice à lire le rapport de la commission des finances.

- **Lecture du rapport de la commission des finances in extenso par Madame Elisabeth Corbaz-Schwarz**

La discussion est ouverte

La parole n’est pas demandée

Le Préavis 02/2019 est mis au vote.

- **A l’unanimité, le Préavis 02/2019 est accepté.**

7. Préavis 03/2019 – Création d’un fonds et adoption d’un règlement communal pour encourager l’efficacité énergétique et le développement durable »"

La Présidente invite la rapportrice à lire le rapport de la commission ad’hoc

- **Lecture les conclusions du rapport de la commission ad hoc par Madame Alexandra Antonazzo**

La discussion est ouverte

Intervention : Monsieur Daniel Besson au nom du groupe PLR se réjouit que la Municipalité arrive avec des propositions de mesures et actions concrètes et responsables. Il souhaite relever quelques points : tout d’abord, le fait que cette nouvelle taxe n’en reste pas moins un nouvel impôt ; CHF 300'000 correspond à 1 point d’impôt communal. De plus en adoptant le règlement il est laissé la possibilité à la Municipalité de doubler ce montant sans que le Conseil communal ne puisse intervenir. Taxe prélevée sur les consommateurs d’électricité, ce qui ne touche pas les consommateurs de mazout, pour le chauffage, par exemple, et les efforts pour installer des pompes à chaleur se verront pénalisés par le surcoût de l’électricité. Les propositions de subventions semblent équilibrées et profiteront à tous, notamment aux entreprises à forte consommation qui contribueront fortement à remplir le fonds. Attention néanmoins à ce que ces propositions de subventions alléchantes ne créent pas une frustration générale lorsque le fonds sera épuisé. Par exemple actuellement avec la subvention « swissgrid » pour les panneaux solaires, a été renvoyée aux calendes grecques suite à l’épuisement rapide du fonds. L’information détaillée et transparente de la Municipalité à la population s’avère nécessaire.

Question : Monsieur Antoine Chamot se réjouit du geste de la Municipalité pour le développement durable : en droit une taxe doit être prélevée pour contribuer à un fond de même nature. Dans ce cas la redistribution, exemple, la situation des locataires qui vont contribuer à la taxe, par contre comment vont-ils en bénéficier ? Ce n’est en tout cas pas dans la même mesure que le propriétaire.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : les propriétaires vont également devoir payer la taxe. Renvoie à l’annexe 2 du préavis sur les possibilités de récupération pour les locataires, abonnement mobilitis, CFF. Comme il s’agit d’une nouveauté, il s’agira de voir si cela fonctionne et modifier le cas échéant.

Intervention : Monsieur Olivier Maggioni : salue également les travaux entrepris et la volonté politique. A une question : il est mentionné à l’art. 6c que les demandes sont accordées dans l’ordre d’arrivée. Quel est le sens politique, une politique devrait être définie pas forcément dans le règlement mais par la

commission, pour pouvoir notamment tenir compte du rapport de la Municipalité prévu par la Commission ad'hoc. A défaut, un algorithme pourra simplement faire le travail.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : à ce stade il est prévu de procéder par ordre d'arrivée, mais tout peut être envisagé pour l'avenir. La réflexion était de proposer un système logique et équilibré.

Intervention : Monsieur Arnaud Brulé : parle au nom de la commission société 2000 watt pour expliquer ce choix qui a été discuté, il a été question d'enveloppes par mesure de façon à éviter qu'une subvention cannibalise d'autres fonds, mais cela a également des inconvénients, notamment de frustrer plus de monde, parce qu'une mesure qui a du succès pourrait être bloquée alors que des fonds seraient encore disponibles dans une autre. Il a été décidé de laisser ouvert pour le moment et de corriger selon le succès.

Question : Monsieur Daniel Besson : l'éclairage public est exempté de taxes, mais pas les bâtiments, ce qui ferait que nos impôts financeraient aussi ce fonds, ne serait-il pas possible d'exonérer la Commune de cette taxe ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : la commune paiera aussi la taxe mais pourra toucher la subvention.

Intervention : Monsieur Alain Chabloz : se dit un peu chiffonné : son exploitation agricole consomme beaucoup. Comme il n'est pas propriétaire, il ne peut pas faire de travaux mais va devoir payer beaucoup de taxes.

Réponse : Monsieur Arnaud Brulé : c'est une bonne question : parmi les mesures proposées, il y a des études d'efficacité énergétique pour aider à optimiser et réduire la consommation d'électricité.

Intervention : Madame Adriana Brewster : au sujet des annexes point no 5 de l'annexe N°2, il est indiqué que l'achat de véhicules électriques se ferait auprès de concessionnaires vaudois, par contre, à l'annexe 1 il n'y a pas de restrictions. Cela veut-il dire que les sociétés extérieures au Canton, voire à la Suisse pourront participer, construire ou livrer des panneaux solaires. Ne devrait-il pas y avoir une volonté de promouvoir les sociétés vaudoises.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : le nombre de sociétés vaudoise est restreint et il y a effectivement une volonté de laisser ce marché ouvert.

Intervention : Madame Adriana Brewster : cela devrait quand même être limité à la Suisse.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : à ce jour, au niveau de la commune aucune entreprise étrangère n'a été mandatée pour faire des poses de panneaux solaires.

Intervention : Madame Yolanda Muller Chabloz : félicitation également la Municipalité sur ce préavis de qualité. Elle en partage les objectifs et les mesures proposées et pense qu'il faut faire confiance à la commission qui mettra en place la gestion de ce fonds.

Question : Monsieur Daniel Besson : l'octroi de ces subventions pourra-t-elle être cumulative avec la subvention fédérale

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : oui ce sera cumulable avec les subventions cantonales et fédérales

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : a un problème de fond, remarque qu'il est question de « corrections » selon l'évolution, mais il dès juillet les gens vont devoir payer. Comment cette situation de flou sera-t-elle expliquée ? Il semble qu'il devrait y avoir une réflexion supplémentaire et que pour sa part il s'opposera au préavis.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : le système doit pouvoir s'affiner, ne pas trop se figer et rester ouvert

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : s'est posé la question de la répartition. Le système n'est pas parfait et pourra être amélioré. Fait une analogie avec la taxe sur les déchets dont il n'était personnellement pas satisfait qui a vu les prestations communales fournies, mais a constaté après quelques années que les prestations se sont adaptées et élargies. De la même façon, pour ce projet, il propose de laisser le temps à

la commission 2000 watts et à la Municipalité de mettre les choses en route et de corriger ce qui devrait l'être.

Intervention : Monsieur Alfred Belet : s'exprime en tant que membre commission 2000 watts : le fonds est dédié : l'argent ne peut pas être utilisé pour autre chose que l'utilisation prévue. Il y a pas mal d'exemples qui permettront de démarrer (vélos électriques, abonnements...). Par la suite et que comme les annexes ne font pas partie du préavis, cela permettra des ajustements.

Intervention : Monsieur Chamot : en tant que Président de la commission de recours en matière d'impôts, a eu à traiter des recours sur la taxe « déchets », se demande comment pourront être gérées les demandes de recours en regard du flou de ce dossier, par exemple pour les cas où le fonds est épuisé lors d'une demande de subvention, notamment en regard des potentiels changements de règles en cours de route. Selon Monsieur Chamot, une réflexion plus aboutie et des bases légales plus claires sont nécessaires pour pouvoir gérer ce genre de cas.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : n'est pas d'accord. Il n'est pas question de faire ce que l'on veut. Une ligne de conduite a été définie et l'application sera contrôlée.

Question : Monsieur Daniel Besson : comment la taxe sera-t-elle prise sur la consommation d'électricité : pour un bâtiment avec des panneaux solaires une partie de l'électricité produite sera consommée et le surplus est renvoyée dans le réseau.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : le calcul se fait sur la facture d'électricité

Réponse : Monsieur Arnaud Brulé : le calcul se fait sur les kWh achetés sur le réseau. En cas d'auto consommation directe : ne paiera rien.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : suggère lors de l'application, de rajouter un octroi de subvention sur les batteries pour pouvoir stocker l'énergie produite.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : ce point est à noter. Les batteries sont actuellement encore trop coûteuses et pas suffisamment efficaces.

Réponse : Monsieur Arnaud Brulé : relève que la taxe correspondra à environ CHF 28.- par ménage, les mesures permettent de récupérer bien plus de ça au travers des mesures proposées. Pour la question du succès du fonds, il existe la possibilité de reporter sur l'année suivante ou d'augmenter le niveau de la taxe voire même d'adapter le montant des subventions.

Intervention : Monsieur Richard Nicole : trouve l'initiative louable et pleine de bonnes intentions : voudrait savoir si c'est une première ou est-ce possible d'avoir un retour d'expériences précédentes pour montrer que la mesure est vraiment incitative.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : pas d'expérience au niveau de la commune, mais à Bussigny-Renens cela fonctionne, il n'y a néanmoins pas de données chiffrées sur les effets.

Intervention : Madame Ariane Annen-Devaud : s'interroge sur les CHF 28.- ? est-ce par mois ou par année. La réponse est « par année ».

Intervention : Monsieur Gérard Mojon : a une question technique : à la lecture du règlement avait l'impression que le Conseil, doit se prononcer sur le principe de la taxe et après le fonctionnement lui échappera totalement, d'ailleurs, la Commission des finance n'a pas du tout été saisie de ce projet. Finalement est-ce que ce fonds (entrées et sorties) va apparaître dans les comptes et budgets communaux ? Si c'est le cas, cela veut dire que le Conseil garde le total contrôle dans le cadre du budget et des comptes.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : oui cela apparaîtra

Intervention : Monsieur Daniel Besson : art. 11 : rapport détaillé sera-t-il à disposition de la CoGest et de la CoFin ou dans le rapport de gestion ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : oui, dans le rapport de gestion et à la commission des finances.

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : rebondi sur ce qu'a évoqué Monsieur Arnaud Brulé : sur l'adaptation du montant de la subvention : comment expliquer à un citoyen que son voisin touche CHF 45.-

pour son vélo électrique et que l'année suivante les taxes sont identiques, mais que la subvention aurait augmenté. Souhaite un renvoi en Municipalité pour affiner ces points.

Réponse : Monsieur Olivier Descloux : c'est déjà le cas dans le catalogue de mesures proposé par le Canton qui annonce les mesures et montants alloués pour l'année qui peuvent être différentes d'année en année. C'est un processus courant dans le Canton et certaines communes l'appliquent déjà. Le problème des personnes frustrées par cet état de fait, est inévitable.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : demande de faire confiance à la Municipalité et à la commission 2000 Watts qu'elle puissent prouver que c'est une bonne approche pour les questions d'écologie.

Question : Madame Valérie Moreno : avoir confiance : 1^{er} trimestre 2020, la Municipalité communiquera un premier bilan suite à l'éventuelle acceptation du préavis d'aujourd'hui. Les conseillers pourront-ils se prononcer, poser des questions, voter sur les propositions qui seraient faites ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : la Municipalité tiendra naturellement informé le Conseil du suivi de cette taxe et de ce qui sera fait avec.

La parole n'est plus demandée

Le Préavis 3/2019 est mis au vote.

Accepte : 37

Refuse : 15

Abstentions 5

➤ **A la majorité, le Préavis 03/2019 est accepté.**

8. Réponse de la municipalité à l'interpellation - « Pour une zone industrielle « En Budron » bien aménagée au profit de tous ses occupants »

La Présidente donne la parole à la Municipalité.

Intervention : Monsieur Christian Menétrey, Municipal

« Je me permets de prendre la parole au sujet de l'interpellation « Pour une Zone Industrielle En Budron bien aménagée au profit de tous ses occupants ».

Préalablement, je tiens à rappeler ce qui suit en ce qui concerne le projet cantonal de place de passage pour les gens du voyage indigènes : Il va de soi que tous les éléments garantissant le bon fonctionnement du site ont déjà été abordés : annonce d'arrivée/départ des utilisateurs, gestion des déchets, facturation de divers services (eau, électricité, etc.), intervention de la police, etc. Tous ces éléments doivent maintenant faire l'objet d'une convention, qui sera une condition du permis de construire, une fois celui-ci obtenu.

En ce qui concerne les aménagements et infrastructures permettant aux nombreuses entreprises actives dans la zone de Budron, je rappelle que, lors de la séance du conseil communal du 24 septembre 2018 la Municipalité vous a présenté le plan mobilité pour la Zone Industrielle de Budron au moyen d'une présentation Powerpoint avec quelques slides ; cette présentation en format PDF a été jointe au PV de la séance.

Nous vous avons communiqué, que nous avons déjà entrepris certaines démarches telles que :

- *La déviation de la ligne t154 par Longeraie et la zone industrielle. Malheureusement, l'étude faite sur le détournement de la ligne 54 a conclu que le rapport coût / bénéfique de l'opération était trop défavorable. Cette ligne sera néanmoins mise en service en principe en décembre de cette année sur*

le même tracé que la ligne tl60, renforçant ainsi la desserte du site et plus particulièrement sa liaison avec les communes de l'Ouest lausannois.

- *L'éclairage de la zone Budron figure au plan d'investissement 2019-2023 en page 47, 5ème ligne. Une demande de crédit interviendra en 2019.*
- *Nous nous coordonnons également pour avoir dans le même temps une meilleure liaison en fibre optique en partenariat avec Swisscom.*
- *Nous avons approché la société Assura qui offre à ses employés un service de navette entre le Grand-Mont et la zone industrielle. Nous évaluons la possibilité d'étendre ce service à d'autres entreprises intéressées. Cette éventualité sera encore discutée avec les TI.*
- *Une séance est prévue le 15 mai prochain pour relancer le plan de mobilité en invitant à nouveau les entreprises pour une séance-atelier visant à poursuivre les réflexions pour tenter de trouver une solution à la gestion de la mobilité dans la zone industrielle de Budron. Nous comptons donc sur une forte participation des entreprises à cette séance.*

Dans cette interpellation, vous proposez un parking provisoire sur un terrain qui est un champ loué et exploité par une famille maraîchère de notre commune.

En demandant à l'Etat de Vaud de payer la mise à disposition de combien de places ? Il y aurait toute la problématique de la gestion et de l'entretien.

La Municipalité considère qu'il n'y aura jamais assez de places tant que nous ne réglerons pas la problématique de la mobilité sur cette zone !

Au vu de ce qui précède, nous prenons à nouveau note des propositions faites dans cette interpellation qui ne fera que formaliser les actions que nous avons déjà entreprises et mises en route ! Nous ne manquerons pas de les mettre sur la table lors de notre séance du 15 mai prochain avec les entreprises.

Je vous remercie et espère avoir répondu à cette interpellation. »

La parole n'est plus demandée

Intervention : Monsieur Gérard Mojon : il a pris note de la réponse. Ces informations étaient déjà connues du Conseil : son interpellation avait pour but de savoir s'il est possible de transformer une contrainte en opportunité. Voulait uniquement savoir s'il n'était pas possible de grouper les travaux pour diminuer le coût. Fort de la promesse faite par le Municipal sur l'attention portée sur la problématique : accepte la réponse de la Municipalité

9. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

Monsieur Somsy, Municipal : au sujet du Conseil d'établissement : Madame Laurence Muller-Achtari, représentante du Conseil communal dans cet organe se retire en vertu de sa nomination à la Municipalité. La Municipalité cherche un ou une membre du Conseil communal pour la remplacer. Une candidature s'est présentée Les candidatures sont encore ouvertes, et peuvent être envoyées à Monsieur Varrin.

Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : a distribué un dépliant concernant le Parc naturel du Jorat : l'idée est de ne plus exploiter les 440H de forêt. Les communes territoriales doivent se prononcer. Certaines communes comme Froideville ont renoncé, tout un travail est en cours pour redéfinir cette zone centrale. Le Mont n'est pas directement concerné par la zone centrale. En revanche, sera certainement intéressé à la poursuite des activités présentées dans le prospectus. En souligne 4 points :

une conférence et projection le mardi 2 avril à l'aula du collège du Mottier, film d'Hubert Reeves, « La terre vue du cœur » suivi d'un débat animé par Daniel Cherix, professeur honoraire à l'Université de Lausanne. Le lendemain un autre film, « L'Homme et la forêt » de Claude Schauli suivi d'un débat animé par Monsieur Gil Loetscher, ingénieur forestier. 2 autres activités auront lieu plus tard dans la saison avec La Myco du Jorat, les 31 août et le 16 octobre. Il s'agit d'un exemple des multiples activités que pourra proposer le parc s'il est mis en place.

Pour poursuivre avec les espaces verts et la nature, mentionne les activités des « Quartiers solidaires » : la commune a soutenu la pose de nichoirs sur des bâtiments communaux au quartier du Grand-Mont et également à la Paix du soir. Le but est de protéger les martinets. Dans le même ordre, l'an passé s'est produit un problème avec les chenilles, les mésanges étant consommatrices de ces chenilles, des nichoirs ont également été posés à proximité.

Ces actions ont lieu au coup par coup : actuellement la voirie et espaces verts soutiennent pro natura par le biais d'une charte pour exploiter de façon différenciée les talus. Le talus de la route du Jorat est nettoyé régulièrement mais le centre qui ne pose pas de problème est laissé « venir à graine » pour la diversité floristique ainsi que favoriser différentes espèces. D'autres actions : les réflexions sur les pesticides, le cimetière etc. Dans le cadre des thématiques actuelles sur la biodiversité et le réchauffement climatique, la Municipalité a décidé de mettre en place une commission en faveur du climat et de la biodiversité par analogie à celle « société 2000 watt » pour agir sur le plan local.

Autre communication : organisation annuelle du martelage (marquage du bois qui sera abattu l'hiver suivant). La Commune fait en sorte que cette journée (5 juin de 8h à 14h) soit l'occasion d'une information sur la forêt avec le garde forestier et l'ingénieur forestier. Contacter le secrétariat en cas d'intérêt.

Autre communication : concernant les déchets. Animation de la déchetterie : un vide grenier à coffres ouverts à Manlout, le samedi 29 juin. Les 30 premières places seront attribuées aux montains (sera mentionné dans le prochain 4 coins du Mont)

Monsieur Michel Odier, Municipal en réponse aux questions posées lors de la séance du 11 février :

1. Coût de la réfection de la rte de Manlout en automne 2018 est de CHF 105'347.- répartis en environ CHF 60'000 pour les renforcements de bords de chaussée et obturation des trous existants et environ CHF 40'000.- pour le coulage du nouveau revêtement.
2. Consommation totale des véhicules de la voirie et savoir si la commune a des tarifs préférentiels : réponse : pas de tarif préférentiel : la consommation totale des véhicules de la voirie et espaces verts pour 2018 a été de 21'885 litres (1800 litres / mois)
3. Déneigement chemin forestier au-dessus des cibleries : début février ce chemin a été déneigé. Ce ne sont pas les services de la voirie qui ont effectué ce travail, il s'agit d'une entreprise forestière qui a déneigé pour accéder à son chantier.

Rappelle que le Conseil a accepté la convention sur la STEP de Vidy qui change un peu le mode de répartition des coûts. Cette convention a l'avantage de se mettre à jour. Actuellement 13 communes sont raccordées. 3 nouvelles communes sont raccordées : Bussigny, un quartier de Morrens et Villars ste Croix. Ces communes ne sont pas signataires de la convention. Les dernières communes se sont prononcées en décembre. La convention doit encore être validée par le Conseil d'état. Les 16 communes l'ont adoptée. L'opération est terminée. La presse informera prochainement sur l'approbation du Conseil d'Etat. Elle entrera en vigueur au 1.1.2020.

11. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

La Présidente rappelle aux membres du Conseil la Conférence d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui se tiendra le jeudi 23 mai 2019 à la salle Métropole de Lausanne. Elle portera sur les défis et la mise en œuvre du projet. Elle réunira l'ensemble des exécutifs et législatifs des 26 communes de l'agglomération, ainsi que les partenaires institutionnels et techniques.

12. Propositions individuelles et divers

Question : Monsieur Alexandre Cevey : Président de la société de développement souhaite des informations sur le calendrier de location des locaux communaux. Un nouveau service est en charge de ces locations, raison pour laquelle, Monsieur Cevey se demande pourquoi certaines réservations et autres se passent encore en direct. Tient néanmoins à souligner l'excellente collaboration avec l'ISL et sociétés locales. L'ISL s'est proposé de prêter des locaux.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal : ne peut pas répondre pourquoi. Evoque une entente entre la commune et l'USL et probablement qu'il semblait plus simple que les deux responsables s'arrangent.

Intervention : Monsieur Alexandre Cevey : il s'agissait en fait d'une erreur d'annotation dans le calendrier

Intervention : Monsieur Alfred Belet : A la suite de son passage au service technique pour consulter le dossier d'enquête concernant l'aménagement de la Zone 30 du Gd-Mont, a rencontré 2 membres de l'association des quartiers du Grand-Mont & ses environs, concernés par le projet de la zone 30. Depuis juin 2017, cette association a entrepris des contacts avec la Municipalité dans le but d'initier une démarche participative concernant le projet de zone 30. Ils ont sollicité et obtenus 3 rencontres avec plusieurs membres du corps municipal mais sans avoir le sentiment d'être pris en considération. Avec le recul d'une personne qui n'est pas directement impliquée et sans avoir eu la version de la Municipalité, Monsieur Belet se dit que si des concitoyens ont un tel ressenti, les autorités communales ont failli quelque part. Pour un projet, impactant tout un quartier, tel le Grand-Mont, la communication de la part des services communaux se doit d'être proactive et plus conséquente qu'un article dans le journal communal.

Demande que pour des projets d'une telle ampleur, une séance d'information publique soit organisée tout au début du processus. Elle informera sur le projet et également sur le processus de mise en œuvre, sur l'agenda des mises à l'enquête et les possibilités d'émettre des observations ou oppositions, et surtout de prendre en compte les remarques des habitants. Dans ce cas précis, Ceci répond également aux exigences de l'Office Fédéral des Routes qui préconise une démarche participative avec les concitoyens.

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : la procédure relative à la zone 30 du grand mont sont à leur terme et le Conseil aura l'occasion de se prononcer lors de la prochaine séance sur les aménagements y relatifs ainsi que sur leur financement. Dans l'instauration d'une zone 30, la commune dispose d'une faible marge de manœuvre, le processus est soumis à une réglementation fédérale et à un contrôle de différents services de l'Etat qui doivent d'abord valider le principe d'une zone 30 ou autres et ensuite les détails de l'aménagement sont soumis sur lesquels ces services ont souvent des remarques à formuler ce qui peut demander des adaptations et de nombreux échanges avec le Canton. Effectivement la communication n'a pas été idéale, mais il est difficile de fixer un calendrier des procédures, ainsi que demandé, puisque dans ce cas, il y a eu 3 aller-retour avec le canton sur les aménagements. Une fois les éléments rassemblés, organiser une information aurait risqué de manquer certains délais. La Municipalité a pris acte et pour les prochaines zones (aux Martines) des séances publiques d'information seront organisées, indépendamment de la mise à l'enquête. Relève que les propositions possiblement évoquées lors de ces séances ne pourront pas toujours être intégrées au projets pour diverses raisons, notamment de délais.

Monsieur Alfred Belet remercie le Municipal

Monsieur Christian Menétrey, Municipal : ajoute que la Municipalité a pris acte et corrigera le tir pour le futur

Question : Madame Yolanda Müller-Chabloz : concernant la politique du logement annoncée pour 2019, souhaite savoir quand des nouvelles seront disponibles ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : le dossier avance, mais c'est long. Un rapport sur les LLA vient d'être reçu et sera soumis prochainement en Municipalité.

Question : Monsieur Robert Irrausch : quelle est la position de la Municipalité concernant la grève des femmes ayant pour but de dénoncer les inégalités flagrantes envers les femmes, prévue le vendredi 14 juin, dans l'éventualité d'une participation des collaboratrices et collaborateurs à cet évènement ?

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : La commune donnera congé à sa nouvelle municipale et les collaboratrices qui le souhaitent en feront la demande à leur chef/fe.

Question : Monsieur Christophe Vincent Corbaz : souhaite des nouvelles du dossier de l'Auberge communale.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : 4 repreneurs ont été sélectionnés. Les dossiers sont en cours de traitement.

Intervention : Monsieur Christophe Blanc : concernant le parking Châtaigner, zone tennis-pétanque. Y a-t-il des zones attribuées ou est-ce premier arrivé-premier servi ?

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : le parking a été aménagé pour bénéficier à tous les utilisateurs du site. Celles proche du tennis sont en principe à l'usage des utilisateurs du tennis (et pétanque), mais il n'est pas prévu d'intervention de la police

En clôture de la séance, la Présidente offre, au nom de tous les membres, un cadeau de départ à Monsieur Odier pour qui il s'agit de la dernière séance du Conseil, ainsi qu'un bouquet à la nouvelle Municipale, Madame Müller-Achtari.

La Présidente clôt la séance à **22h15**.

Le Mont-sur-Lausanne, le **31 mars 2019**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Catherine Roulet



La Secrétaire



Nathalie Penso